

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

50 Cts par Année

RIGOREUSEMENT
PAYABLES D'AVANCE.



ANNONCES :

ON TRAITÉ DE GRÉ À GRÉ

— avec —

L'ADMINISTRATION

POUR

L'INSERTION DE TOUTE ANNONCE.

Vol 2

St-Hyacinthe, 20 Octobre 1892

No. 25

AVIS

L'abonnement à l'*Echo*, pour toutes les personnes ne faisant pas partie de l'Union St-Joseph est de 50 centimes par année payable rigoureusement d'avance, c'est-à-dire dans le cours du mois qui suit la date du commencement de l'abonnement. Tout abonnement non ainsi payé d'avance sera réclamé au prix de 75 cts. Il ne sera jamais fait d'exception à cette règle et l'on n'accepte pas de timbres en paiement.

Le journal est fourni gratis à tous les membres de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe en considération du montant à payer par chacun d'eux pour frais d'administration supplémentaires de la Société.

Nous comptons sur le dévouement de tous nos confrères aux intérêts de l'Union St-Joseph pour solliciter des abonnements auprès des personnes qui n'en font pas encore partie. C'est là un moyen de propagande en même temps que une source de revenus pour la Société.

COUR SUPERIEURE

No 1157

DANE ADELINE COTÉ,

Demanderesse,

vs

L'UNION ST-JOSEPH DE ST-CÉSAIRE,

Défenderesse.

7 avril 1892.

LA COUR, après avoir entendu les parties par leurs avocats, sur le mérite de la cause, examiné la procédure, les pièces produites et la preuve, et sur le tout mûrement délibéré ;

Attendu que la demanderesse, tant comme veuve d'Hormisdas Ponton, décédé à Ste-Brigide d'Iberville, le 26 août 1890, que comme sa légataire universelle par testament authentique fait le 19 du même mois d'août, poursuit l'annulation d'une décision prise le 2 février 1890, en assemblée générale des membres de la Société Défenderesse, qui a prononcé l'exclusion du dit Hormisdas Ponton de la dite Société, et qu'elle demande, en outre, que la Défenderesse soit

condamnée à lui payer les sommes qu'elle lui doit, comme suit : \$54.14 pour les bénéfices accrus pendant la maladie du dit Hormisdas Ponton, du 2 février au 29 août 1890, à raison de \$2.00 par semaine ; \$20.00 pour les frais de service et d'enterrement du dit Hormisdas Ponton, et \$50.00 pour autant payable à la veuve dans le mois qui a suivi le décès du dit Hormisdas Ponton, le tout en vertu des Statuts et règlements de la Défenderesse.

Attendu que la Demanderesse allègue, dans sa déclaration, que le ou vers le 2 décembre 1888, la Défenderesse, sous le prétexte que le dit Hormisdas Ponton faisait un usage immodéré de liqueurs enivrantes, l'aurait averti d'avoir à s'amender et de se conformer à ses statuts et règlements ; que le dit Hormisdas Ponton, quoique se conduisant d'une manière irréprochable, aurait cependant mis le dit avis en pratique, et que depuis comme avant, il s'est toujours conformé à tous les statuts et règlements de la Défenderesse ; que le ou vers le 20 janvier 1890, le dit Hormisdas Ponton se trouvant malade et incapable de travailler, se serait adressé à la Défenderesse, pour recevoir d'elle \$2.00 par semaine pour le temps que durerait cet état de maladie ; que la Défenderesse, le reconnaissant alors comme l'un de ses membres ayant droit à la participation de ses bénéfices, de même qu'elle l'avait toujours fait depuis le dit avis du 2 décembre 1888, en acceptant ses contributions mensuelles et autres, aurait accordé sa demande et lui aurait accordé sa part de bénéfices depuis le 20 janvier au 2 février 1890 ; que le 2 février 1890 la Défenderesse, sans cause ni raison, mais dans le but inique de se soustraire au paiement des bénéfices auxquels avait droit le dit Hormisdas Ponton, aurait exigé de ses membres un vote d'expulsion contre ce dernier et, de fait, l'aurait expulsé de son sein et lui aurait refusé tous secours et tous bénéfices depuis le dit jour, qu'à cette date, ni en aucun temps avant ou depuis, la Défenderesse n'avait aucun grief, aucune faute à lui reprocher ; et, en aurait-elle eu, ce que la Demanderesse nie formellement, la dite expulsion et toutes les procédu-

res de la Défenderesse s'y rapportant, seraient encore nulles et de nul effet, parce que aucune des conditions et formalités qui devaient précéder et accompagner telle expulsion n'aurait été exécutée par la Défenderesse ; qu'en effet la Défenderesse n'a jamais fait donner d'avis régulier au dit Hormisdas Ponton ; qu'elle n'a nommé aucun comité d'enquête quant à ce qui regardait le dit Ponton ; que personne, à ce duement autorisé par la Défenderesse, ne s'est enquis de la conduite de ce dernier, qu'il n'y a jamais eu de rapport régulier à cet effet ; qu'en un mot, la Défenderesse a négligé d'exécuter toutes et chacune des conditions et formalités qui devaient précéder et accompagner telle expulsion ; que le dit Hormisdas Ponton aurait protesté à maintes reprises contre tels procédés de la Défenderesse, et lui aurait souvent intimé d'avoir à le réintégrer dans tous ses droits comme membre de l'association de bienfaisance de la Défenderesse, d'annuler cette expulsion et tous les procédés s'y rapportant, et l'aurait même fait notifier à cet effet par le ministère d'un avocat, ce que la Défenderesse aurait injustement refusé de faire ;

Considérant que le dit Hormisdas Ponton, en devenant membre participant de la Société Défenderesse, s'est soumis à l'observation comme à l'application des statuts et règlements qui la régissaient.

Considérant qu'on ne pourrait, sans doute, refuser un recours à un des sociétaires arbitrairement frappé d'une mesure non prévue par les règlements intérieurs, ou qui n'aurait pas été appelé à se défendre contre les griefs invoqués ; mais qu'on ne saurait lui reconnaître le droit de faire réviser les appréciations et les actes régulièrement intervenus en exécution des statuts qu'il a librement acceptés et qui forment la loi commune de tous les associés.

Considérant que par la clause 6e de l'article IX des Statuts qui régissent la Société Défenderesse, il est stipulé ce qui suit : " Tout membre qui, par conduite déréglée, aurait compromis ou compromettrait l'honneur, la dignité ou les intérêts de la Société, pourra être expulsé d'après les formalités qui suivent : 1° Lors-

qu'un membre se trouvera dans ce cas, un autre membre pourra, sous secret et privément, avertir le Président qu'il entend que tel membre en défaut soit averti ; 2° Le Président ordonnera au Secrétaire-Archiviste de notifier le membre ainsi en défaut d'avoir à s'amender sous un mois de tel avis ; tel ordre du Président sera donné séance tenante ; 3° si, à l'expiration d'un mois à compter de tel avis, le membre en défaut ne s'est pas corrigé et amendé, alors il pourra être expulsé sur un vote des deux tiers à une assemblée générale ; 4° si, après tel avis, le membre ainsi notifié s'amendait dans le mois susdit, et que pendant les deux années qui suivront tel avis il retombait dans les mêmes fautes et dérèglements, alors, sur un vote des deux tiers à une assemblée générale, il pourra être expulsé sans avis préalable ; 5° Tout membre pourra demander secrètement au Président qu'il désire que le vote soit pris aux fins de mettre à exécution les dispositions d'aucun des paragraphes trois et quatre de la présente clause à l'égard de tel membre en défaut et alors, le Président sera tenu de se conformer à telle requisition à l'assemblée régulière à l'ordre prochaine. "

Considérant qu'il est établi que Ponton a été d'abord notifié, par avis à lui signifié personnellement le 3 décembre 1888 par le Secrétaire-Archiviste agissant par ordre du Président, d'avoir à se corriger du défaut de l'ivrognerie sous un mois de tel avis, sous peine d'être expulsé de la Société Défenderesse et d'être rayé de la liste des membres ; et qu'il a persisté néanmoins dans sa mauvaise habitude ;

Considérant que, dans cette situation, après avoir fait les vérifications et reçu les requisitions voulues, le Président a proposé à l'assemblée générale de prononcer l'exclusion et que cette mesure a été prononcée, le 2 février 1890, à la majorité des deux tiers, dans une réunion générale à laquelle Ponton lui-même assistait ; qu'ainsi, les droits de la Défense ont été respectés et les statuts exactement observés ;

Considérant que la dite exclusion a été prononcée pour une cause rentrant dans les prévisions des statuts

de la Défenderesse, et après que le dit Hormisdas Ponton a été mis en demeure de s'amender, et que toutes les formalités prescrites par les dits Statuts ayant été observées, le recours formé par la Défenderesse à l'effet de faire prononcer l'annulation de la délibération qui a exclu son mari de la Société Défenderesse, ne saurait être admis ;

Considérant, d'ailleurs, que la Demanderesse n'a pas justifié son allé- gation que la dite exclusion a été faite sans cause ni raison, mais dans le but inique de soustraire la Défenderesse au paiement des bénéfices auxquels avait droit le dit Hormisdas Ponton ; que la Défenderesse a établi, par sa preuve, l'existence de la cause qui a motivé l'exclusion de la dite Société, du dit Hormisdas Ponton ; et qu'ainsi la mesure d'exclusion ayant été justement appliquée à ce dernier, la Demanderesse est déchuë, par les statuts et règlements qu'elle invoque et qui obligeaient tous les sociétaires soumis, par le seul fait de leur admission, à la juridiction disciplinaire du bureau ou de l'assemblée de la Défenderesse, du droit d'exiger les sommes qui sont réclamées par l'action ;

Considérant que le dit Hormisdas Ponton n'a jamais réclamé contre son exclusion de la dite Société ; et qu'après telle exclusion, il n'a payé ni offert de payer aucune contribution mensuelle, ni fait aucune application pour bénéfices, ni aucun autre acte de sociétaire ; et que dans les circonstances établies en preuve il y a lieu de présumer qu'il a acquiescé à la décision l'excluant de la dite Société ; par ces motifs maintient ceux des plaidoyers de la Défenderesse qui n'ont pas été rejetés et déboute la Demanderesse de sa demande et action avec dépens dont distraction est accordée à M^{re} A. O. T. Beauchemin, avocat de la Défenderesse.

St-Hyacinthe, 7 avril 1892

Ne méprisez personne

Le mépris éloigne les cœurs, et fait des ennemis, souvent irréconciliables. Les hommes pardonnent quelquefois la haine, jamais le mépris.

Si nous pouvions nous estimer toujours mutuellement, il n'y aurait que de la douceur dans la société !

C'est, dit La Bruyère, une chose monstrueuse que le goût et la facilité que nous avons de railler, d'improver et de mépriser les autres, et tout ensemble la colère que nous ressentons contre ceux qui nous raillent, nous improuvent et nous méprisent. Mettons-nous, pour un moment, en la place de celui à qui nous voulons faire une offense, et nous ne l'offenserons pas. L'oubli de cette sage maxime et le désir que nous avons de nous élever au-dessus des autres, nous inspirent le penchant à mépriser. Remplis, d'ailleurs, de la bonne opinion de nous-mêmes, nous aimons à nous comparer. C'est de là que naît le mépris, qui se nomme insolence, hauteur ou fierté selon qu'il a pour objet nos supérieurs, nos inférieurs ou nos égaux.

Il ne convient à personne d'être fier et méprisant : avec ses semblables, c'est sottise ; avec les personnes au-dessus c'est folie, et avec celles au-dessous c'est ridicule.

Il n'est que trop ordinaire aussi de mépriser ceux qui sont pauvres et d'estimer les gens en proportion de leur avoir. C'est ainsi qu'on pense et qu'on agit tous les jours.

Les personnes qui sont nouvellement enrichies ne peuvent s'imaginer qu'il puisse y avoir d'autre mérite et méprisent la noblesse, l'esprit, la science, tous les avantages les plus estimables auxquels les richesses n'ont pas prêté leur éclat. C'est souvent néanmoins dans ces états obscurs que nous méprisons, — comme s'il y avait autre chose de méprisable que le vice, — que brillent les plus sublimes vertus.

Les conditions basses, où le commun des hommes se trouvent placés par la Providence, les fonctions serviles ou laborieuses qu'ils exercent dans la Société ne les dégradent point et doivent, au contraire, les rendre précieux et estimables quand il s'en acquittent bien.

Conservation de l'épargne

Épargner ne suffit pas : il faut encore prendre les mesures nécessaires pour conserver le produit de nos économies, afin de les avoir à notre disposition au moment voulu.

Vous avez entendu raconter peut-être les mésaventures trop fréquentes de bonnes ménagères qui ayant, à force de privations, économisé une petite somme la cachent dans leur paillasse ou au fond d'une armoire. Un jour, un voleur survint et ces pauvres femmes sont privées du fruit de leurs peines.

Quelquefois c'est un incendie qui fait disparaître le petit trésor, si laborieusement amassé. Enfin, et c'est là peut-être le plus grand danger, quand on a de l'argent sous la main, on est tenté de le dépenser sans y avoir suffisamment réfléchi. On se laisse aller à satisfaire des fantaisies coûteuses ou à acheter des objets utiles, si l'on veut, mais non absolument indispensables.

Les économies, si on les garde chez soi, sont donc exposés à être perdus sans retour ou dissipés sans profit réel. Il faut donc les placer, soit à la Caisse d'épargnes pour qu'elles se multiplient, soit dans le Secours mutuel où elles seront centuplées.

Comité de Régie

LUNDI, 17 OCT. 1892.

Présidence de H. Langelier, écrivain, Président.

Présents : MM. J. Bernard, L. Cordeau, J. Benoit, F. Decelles, J. Leduc, J. B. Hevey, H. Langevin, F. Lajoie, E. Clapin, J. H. Blanchard et J. A. Cadotte.

Après lecture et sur proposition à cet effet de M. J. H. Blanchard appuyé par M. Jos. Bernard, les rapports de ce comité en date des 9, 11 et 14 Octobre sont approuvés.

Applications pour bénéfices de MM. :

Timothée Adam, 7 octobre.

Dosithée E. Duval, 12 octobre.

Résolu de payer aux malades suivants, tout ce que requis ayant été par eux fourni.

Pierre Baillargeon, (Athols Mass.) du 23 septembre au 8 octobre, \$6.50.

Jos. Tangway, du 3 octobre au 17 octobre, \$6.00.

F. X. Burque, du 26 sept. au 10 oct., \$6.00.

Jos. Cabana, du 26 sept. au 10 oct., \$6.00.

Ls Laporte, du 26 sept. au 10 oct., \$6.00.

Pierre Hébert, du 3 oct. au 17 oct., \$6.00.

Octave Lajoie, du 26 sept. au 10 oct., \$6.00.

Dame Vve Félix Houle, (dernier versement, \$250.00.

Dame Vve Hil. Péloquin, dernier versement, \$250.00.

M. Henri Bessette, 20 ans, commis et résidant à St-Athanase, dont le certificat avait été laissé sur la table à une séance précédente, est déclaré admis. Et le Comité s'ajourne, après avoir expédié quelques autres affaires de routine, à lundi le 24 du courant.

Avis importants

Aux membres résidants en la Cité de St-Hyacinthe

Le Secrétaire-Trésorier, par lui-même ou par un représentant dûment autorisé, se tiendra à la salle (soubassement de la cathédrale) chaque dimanche immédiatement après la grand-messe pour y faire la perception de toutes les sommes dues à la Société.

On peut aussi payer en aucun autre temps, au domicile du dit Secrétaire-Trésorier, no 1, rue Claude et s'y procurer toutes les formules ou informations dont on pourrait avoir besoin.

Téléphone 114.

JOS. A. CADOTTE, Sec.-Trés.

Encouragement

M. Emery Deslauriers, boucher et membre de l'Union St-Joseph à St-Hugues, doit commencer samedi, au marché de cette cité, le commerce en détail des viandes.

Nous espérons que M. Deslauriers obtiendra sa part du sympathique encouragement que l'on doit à sa qualité de confrère et que, d'ailleurs, son exactitude et son urbanité sauront bien lui conserver. N'oublions pas les nôtres.

BIBLIOGRAPHIE

[Voir annonce L. A. Choquet et frère]

Vie de St-Jean-Baptiste, élévations contemplatives sur la vie du Saint Précurseur, par l'abbé J. B. Dervez. Magnifique volume de 360 pages in-12. Bruxelles, Société Belge de Librairie, 16 rue Treurenberg.

Cet ouvrage n'est pas un travail

exclusivement historique ; c'est plutôt une suite de méditations, d'élévations mystiques ou contemplatives écrites en l'honneur de St-Jean-Baptiste. L'auteur rapporte les passages des Évangiles ayant trait à la vie du Précurseur et fait suivre les développements historiques, philosophiques et moraux que comportent les textes sacrés. Des citations empruntées aux auteurs les plus autorisés prouvent le soin que l'auteur a mis dans la partie littéraire. La lecture de ces pages ascétiques et littéraires plaira aux personnes qui recherchent les livres dont le fond et la forme sont également recommandables ; elle édifiera les communautés religieuses qui ont la pratique de la lecture à vive voix faite en commun.

Histoire de la littérature française, par M. Tivier, doyen de la Faculté des lettres de Besançon, membre de l'Académie française. 1 vol. in-12 cartonné. Prix : 1 fr. 50. Ch. Delagrave, éditeur, 15 rue Soufflot, Paris. Cet ouvrage fait partie d'un cours complet d'instruction élémentaire. Sans dépasser la portée des jeunes intelligences, il est de nature à donner de la littérature française une idée juste et attrayante, à préparer à des études plus complètes, à faire naître le désir et en faciliter l'accès.

"Le XXe siècle," revue d'études sociales, paraît tous les mois. Adresse : 39, rue Saintes, à Marseille, France.

Sommaire des Nos de Juin et de juillet : 1° Religion, lettre à M. de Molinari, 2° La condition de travail aux États-Unis et l'enquête *Rerum Novarum*. Conférence donnée à Paris par M. l'abbé Veuve le 4 juillet 1892. 3° Un mémorial du Cardinal Manning, par le cardinal Gibbons. 4° L'archevêque de Westminster au concile du Vatican. 5° Correspondance Réponse à une lettre sur les divers modes d'Exploitation agricole et leur rôle social. 6° Nos maîtres. Liste des périodiques et des livres.

Variétés

— Un officier d'un mérite rare, ses vertus autant que par ses talents militaires, mais d'une figure peu agréable, ayant été nommé gouverneur du Canada, les Iroquois lui voyèrent des députés pour recevoir leur alliance avec les Français. Arrivés à Québec, ils furent introduits chez le Gouverneur. Le Gouverneur de l'ambassade avait préparé un discours dans lequel il employait ce que sa langue avait de plus noble et de plus pompeux pour faire valoir la force du corps, de la hauteur de la taille, et de la bonté du général : qualités que ces sauvages estimaient de préférence. Sans de voir tout autre chose que ce qu'il avait imaginé, il sentit que le discours n'irait pas au personnage. Il se déconcerta : "Il faut que ce soit une grande âme," lui dit-il, "que le grand roi des Français a vu dans un aussi petit corps."

— Proverbe russe : On reçoit l'homme selon l'habit qu'il porte, et on le reconduit selon l'esprit qu'il a montré.

— Un philosophe Scythe répondit à un Athénien qui lui reprochait sa patrie : " Je suis la gloire de mon pays et tu es la honte du tien. "

— Ne louez pas un homme pour sa bonne mine, dit le Sage ; et ne le méprisez point parce que son extérieur n'a rien qui le relève. L'abeille est petite entre les insectes volants, et néanmoins son fruit l'emporte sur ce qu'il y a de plus doux.

— Un ambassadeur de France, trop prévenu en faveur de sa nation, disait à un seigneur de la Grande-Bretagne : " L'Anglais est bien estimable en dehors de son île. "

" Il a du moins sur vous, " répliqua le lord, " l'avantage de l'être quelque part "

— Molière, revenant de sa campagne, donna l'aumône à un pauvre qui, un instant après, fit arrêter son carrosse et lui dit :

" Monsieur, voici une pièce d'or que vous n'avez probablement pas eu l'intention de me donner. "

" Où la vertu va-t-elle se nicher ? " s'écria Molière.

— Un savant parut à la Cour d'un roi avec un habit qui n'annonçait pas l'opulence. Un jeune prince, qui le vit, dit avec mépris : " Quel est ce misérable qu'on laisse entrer ? " " Prince ", lui répondit son gouverneur, " c'est un homme. "

Le jeune prince comprit et rougit de ce que l'orgueil lui avait fait dire. Il manda l'homme qu'il avait méprisé et lui fit un accueil gracieux.

— Un ambassadeur de France, auprès du roi d'Angleterre Jacques I, ayant montré, dans sa première audience, plus de vivacité et de légèreté que de jugement et d'esprit, le roi demanda, après cette audience, à Bacon, ce qu'il pensait de l'ambassadeur. Il repartit que c'était un homme grand et bien fait. Mais, reprit le roi, quelle opinion avez-vous de sa tête ? Est-ce un homme qui soit capable de bien remplir sa charge ?

Sire, répondit Bacon, des gens de grande taille ressemblent quelquefois aux maisons de quatre ou cinq étages, dont le plus haut appartement est le plus mal meublé.

— Le prince de Condé ayant demandé à un lieutenant-général quel qu'un qui pût lui rendre un compte exact de la situation des ennemis, celui-ci lui amena un soldat de fort mauvaise mine. Le prince le rebuta et en demanda un autre.

Le lieutenant-général en fit venir successivement deux de meilleure mine, qui furent acceptés, et s'occupèrent fort mal de leur commission.

On eut recours au premier, qui rendit un compte si exact, que le prince satisfait s'engagea de lui accorder la grâce qu'il désirerait. Le soldat lui demanda aussitôt son congé. Le prince étonné lui offrit de le faire capitaine.

" Monseigneur ", lui répondit le soldat, " vous m'avez méprisé, je ne sers plus le roi. " Le grand Condé, esclave de sa parole, satisfait à la de-

mande du soldat, en témoignant le chagrin qu'il en avait.

— Le célèbre *Péligon* était si difforme qu'il abusait, disait madame de Sevigny, de la permission qu'ont les hommes d'être laids. Une belle dame qui ne le connaissait point, le prit par la main un jour qu'il passait sur la rue, et le conduisit dans une maison voisine. Elle le présenta au maître du logis, en lui disant : *Trait pour trait*, comme cela. Elle le quitta brusquement. *Péligon*, surpris et peut-être flatté de la distinction que la dame avait paru faire de lui, en demanda la cause au maître du logis. Celui-ci, après s'en être défendu, lui avoua qu'il était peintre. " J'ai, " dit-il, " entrepris pour cette dame la représentation de la tentation de Jésus Christ dans le désert. Nous contestions depuis une heure sur la forme qu'il convient de donner au diable, et elle vient justement de me dire que j'aie à vous prendre pour modèle. "

Péligon, cet homme si défiguré, était un des plus beaux génies du siècle de Louis XIV.

— Louis XII, lorsqu'il n'était encore que duc d'Orléans, apprit qu'un gentilhomme de sa maison avait maltraité un paysan. Il ordonna qu'on ne servit point de pain à ce gentilhomme, mais seulement de la viande.

Ayant appris qu'il en murmurait, il le fit appeler et lui demanda quelle est la nourriture la plus nécessaire. L'officier lui répondit que c'est le pain. — " Eh ! pourquoi donc, " reprit le prince avec sévérité, " êtes-vous assez peu raisonnable pour maltraiter ceux qui vous le mettent à la main. "

OCTOBRE

Contribution mensuelle.....	40
Décès Louis Monjeau.....	25
Administration	25
Total à payer.....	\$0.90

N. B.—Tous les membres actuels, excepté ceux admis depuis le 12 septembre dernier, sont tenus de payer le nouveau décès ci-haut annoncé.

Les succursales, etc., sont priés de collecter, comme au commencement du dernier semestre ; d'ailleurs, le montant ci-haut indiqué pour l'administration. Il faudra l'inscrire dès le prochain rapport et s'emparer pour cela, de la colonne 4 du rapport en remplaçant le titre (amendes) par celui d'administration.

LA C. M. B. A.

Par les présentes, je nomme l'Écho, de St-Hyacinthe, un organe officiel de la C. M. B. A.

DR J. A. MACCABE, Grand Président.

Maison à vendre

Au village Laprovidence, tout près le pont dit Barsalou, cette magnifique propriété [ci-devant occupée par

feu M. le Sheriff Adam] consistait en un terrain de 80 x 150 pds avec la maison et autres bâtisses y érigées, le tout en parfait ordre. Conditions des plus avantageuses.

S'adresser à

J. A. CADOTTE, Huissier

L'Écho, journal hebdomadaire de nouvelles, plus particulièrement veué aux intérêts du Secours Mutuel, est publié par la " Société de publication, " sous le contrôle, pour la rédaction, de censeurs ecclésiastiques.

J. B. LALIME, Président.

H. LANGELIER, Secrétaire.

J. A. CADOTTE, Administrateur.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à l'administrateur.

ECHOS

Suisse d'Alumbic—M. Boivin, percepteur du revenu de l'Intérieur, accompagné de M. Cadotte, huissier, a saisi, vendredi 14 courant, un alambic, un serpentin, un rectificateur avec coluts et autres pièces entre les mains de M. J. Kérouk, feru antier, d'Upton, qui en était le fabricant.

Il y a eu poursuite le lendemain et sur confesion de jugement le coupable a été condamné à \$150 d'amende, aux frais et à fournir un cautionnement pour six mois.

Personnel—M. M. Dupont, M. P., et McDonald, M. P. P., étaient en cette ville samedi.

—M. N. Gervais, secrétaire du bureau des examinateurs pour les diplômes d'école, était en cette ville samedi. M. Gervais a voyagé une partie de la semaine dans l'intérêt de sa santé qu'il s'est beaucoup amélioré heureusement.

—Le Dr C. E. Agor, un médecin de talent, autrefois de Drummondville, est venu se fixer à Ste-Hélène en remplacement du Dr Laferrrière. Il n'y a pas de doute que le Dr Agor aura beaucoup de succès.

—M. L. T. Brodeur, maire de St-Hyacinthe et Préfet du comté de Beauce, était en cette ville samedi.

M. Louir Desnoyers, de St-Amand, Vt., était en cette ville samedi.

—M. J. A. Simard, avocat de Waterloo, était en cette ville dimanche, l'hôte du Dr Frédéric-Desjardis.

Commerce de grains—M. O. Hébert, de St-Charles a acheté 50,000 minots de grains dont 30,000 minots ont été expédiés. Il est probable qu'il en expédiera autant encore avant la clôture de la navigation.

M. M. Chicoine frères, aussi de St-Charles, ont également acheté 35,000 minots de grains dont une partie seulement est expédiée.

Examens pour diplômes d'école—La prochaine séance du bureau des examinateurs aura lieu mardi, le 8 novembre prochain, à 10 hrs. A. M., à l'Académie Girouard.

Tout candidat qui n'aura pas 18 ans révo-us ne pourra être admis. Il sera par conséquent inutile de se présenter sans cette condition.

N. GERVAIN, Secrétaire.

L'Harmonie—Les membres de ce corps de musique ne sont partis qu'à 9 1/2 hrs, dimanche soir. Nous en avons vu quelques-uns qui se sont dits enchantés de la réception qu'ils ont eu à St-Hyacinthe.

Honneur aux sociétés qui font si bien les choses !

Bellevue—M. Joseph Gaudreau, hôte de Bellevue, a été samedi dans l'avant midi 12 beaux couplets gris. On dit que le choix de ces couplets est excellent.

Journalisme—Le *Pionnier* de Sherbrooke est entré dans la 27e année de son existence.

Nous aurons certainement le droit de recevoir d'après une bonne par du mérite les progrès de la presse canadienne-française dans les Cantons de l'Est. Véritablement, il a été et comme tel il a droit à la reconnaissance des habitants des Cantons de l'Est.

No. Réclamation.

Maskinongé—On rapporte que le schisme de Maskinongé sur le point d'être réglé. Mgr Lafleche consentirait à acheter la chapelle de-d'ordres et à y mettre pour un an un desservant qui serait M. l'abbé Napoleon Caron, un saint prêtre. Les diocésains rentreraient au bercail.

Trois Rivières—Le R. v. Père V. Charland Dominicain, d'Ottawa, prêche actuellement la retraite pour les élèves de l'Académie des Freres des Ecoles d'Y-maché.



La Chevelure, c'est la Santé!

Le REGENERATEUR CAPILLAIRE AUDETTE nettoie la TÊTE et fait disparaître les PELLICULES. Il empêche la chute des cheveux et en active la croissance.

LE REGENERATEUR CAPILLAIRE AUDETTE est une lotion douce et rafraichissante, sans égale comme pour usage et convenant particulièrement aux enfants.

LE REGENERATEUR CAPILLAIRE AUDETTE n'est pas une teinture, c'est un stimulant et un tonique. Cette préparation est de plus exempte de tout produit chimique dangereux ainsi que l'atteste un grand nombre de témoignages des meilleures autorités médicales. Chez tous les pharmaciens, 50 cts. la bouteille.

S. LACHANCE, seul propriétaire. 1538 et 1540 Rue Ste-Catherine, Montréal.

CHEMIN DE FER DE DRUMMOND

	Pour l'Est		Pour l'Ouest	
	Noir	Blanc	Noir	Blanc
St-Hyacin.	1030	5.45	1000	8.10
St-Rosalie	1040	5.50	950	8.00
St-Hélène	1108	6.18	921	7.10
Danaon ...	1155	6.35	904	6.40
St-Germain	1215	6.47	852	6.20
Drummond. 600	1240	7.05	840	6.00
St-Cyrille. 620		7.19	825	
Carmel.... 655		7.28	816	
Blake.... 730		7.33	810	
Mitchell... 805		7.38	805	
S. Léonard 877		7.56	749	
S. Monique 920		8.14	731	
Niolets....1000		8.30	715	

Les trains circulent tous les jours le dimanche excepté.

WM. MITCHELL, Gérant.

8 juin 1891.

BENEDICTION ET INAUGURATION

Des Orgues électriques séparées, construites par MM. Casavant, Frères, pour l'Eglise Notre-Dame du Rosaire, à Saint-Hyacinthe.

Mardi, 25 octobre, à 7½ hrs., du soir, aura lieu dans l'église Notre-Dame du Rosaire à Saint-Hyacinthe, l'inauguration solennelle des orgues construites par MM. Casavant, Frères.

Malgré le talent des artistes qui faisaient retentir comme de jeunes harmonies sur ses vitesses touchées, l'ancien orgue laissait trop voir que l'outrage des ans est irréparable. Depuis longtemps déjà on avait projeté de le remplacer : oui, on attendait depuis longtemps, et le projet ne s'exécutait pas. Quelle était la cause de ce retard ? Les nombreux travaux exécutés dans l'église pendant ces dernières années devaient être, on le devine, une cause majeure d'hésitation en face d'une semblable dépense. Mais le désir manifesté dans une réunion de citoyens, la générosité des paroissiens, les larges avances venant de l'étranger, en fallait-il davantage pour faire cesser toute hésitation ?

Il s'agissait tout d'abord de surmonter une difficulté matérielle : le second jubé de l'église, large mais assez rapproché de la vitre, paraissait peu favorable à l'installation d'un orgue de quelque dimension. Il fallait de plus laisser à jour le seul vitrail qui éclaire les deux jubés et tout le fond de l'église.

Quand nous demandions à MM. Casavant comment ils avaient fait pour vaincre cet obstacle, ils auraient bien pu nous répondre : C'est là notre secret. Mais, confiants dans leur travail et le perfectionnement rapide de leurs inventions, MM. Casavant n'ont pas tardé à tourner la difficulté. C'est ainsi que nous avons pu connaître quelques-uns des grands avantages que l'on obtient en appliquant l'électricité aux orgues. Ce système rend possible la construction d'orgues de forme irrégulière, placées dans des espaces restreints. On peut, grâce à ce système, porter le nombre des accouplements à son extrême limite, sans augmenter la résistance des claviers. Ainsi, malgré le grand nombre des accouplements de l'orgue de Notre-Dame, l'émission du son est instantanée, la répétition parfaite et la torche des claviers aussi légère que celle d'un piano.

Ce sont là déjà des avantages incontestables.

Mais qui ne connaît l'embarras d'un organiste, obligé au milieu de la furie de son improvisation, d'arrêter les tourbillons de ses trilles pour tirer la trompette ou la viole ? C'est ici qu'il lui faudrait la troisième main, que Harpagon réclamait à son valet, en le fouillant. Mais aussi incapable de la fournir que le valet de la comédie, il se lui reste, dans son désespoir, qu'à s'écrier : Es-tu une douzaine ? MM. Casavant ont donné à l'organiste l'équivalent d'une douzaine de mains : quatre pédales, dont l'ajustement est automatique, permettent à l'artiste de préparer les combinaisons à volonté. Sept pistons électro-pneumatiques, placés sous les claviers donnent des combinaisons fixes. Une pédale donne toute la puissance de l'instrument sans déranger les registres.

Dans le choeur des alignés, un orgue de plus faible dimension que celui de la tribune, (puisque celui-ci a 31 jeux et ce fait sept seulement), permet à l'organiste de produire des effets de lointain, ou des effets d'ensemble, soit qu'il fait alterner les deux instruments, soit qu'il les réunit, enfermant ainsi tous les auditeurs dans un cercle vibrant d'harmonie.

Comme le succès de la pratique est la pierre de touche des bonnes théories, les personnes qui voudront s'assurer encore

une fois du talent si connu pourtant, de MM. Casavant, n'auront qu'à venir assister, le 25 octobre au soir, à l'inauguration de ces orgues.

Les grands sentiments que la musique développe dans l'âme, le R. P. Giffre saura les affermir par les grandes pensées, que son éloquence si habile et si pieuse à la fois, fera caitre dans nos esprits.

Pour favoriser le bon ordre de cette cérémonie solennelle on a réservé des places spéciales, dont le prix est de 50 cts, tandis que les places ordinaires sont de 25 cts.

ANGLETERRE

On écrit de Londres que dans son discours d'ouverture, le président de l'association des chambres de commerce a signalé le mauvais état des affaires en Angleterre.

Les industries du fer, de l'acier et du charbon sont languissantes, les textiles se trouvent pris entre le tarif étranger et les difficultés économiques et ouvrières. Certaines industries ont disparu à Bradford et dans d'autres centres. Les entrepreneurs de bâtiments de construisent presque plus que des édifices publics. Les chantiers de constructions maritimes sont dans le marasme. Les exportations ont baissé de 90% et les importations ont augmenté, surtout pour les articles d'alimentation.

LE CANADA EN BELGIQUE

Le *Mouvement*, journal commercial publié à Liège, Belgique, a envoyé au Canada M. Charles Rodberg, ingénieur agricole, pour étudier les ressources de notre pays. Ce monsieur est actuellement à Manitoba où il visite les colonies belges et prend les renseignements pour le journal qu'il représente. En attendant les lettres de son correspondant, le *Mouvement* publie sur la Confédération canadienne un aperçu qu'il fait précéder des remarques suivantes :

" Nous commençons aujourd'hui la publication d'une série d'articles sur le Canada, cette grande et florissante colonie que Voltaire appelait dédaigneusement " quelques arpents de neige. "

" Notre but est d'attirer l'attention des Belges sur cette riche contrée qui ne mesure pas moins de 8 millions 300,000 kilomètres d'étendue, et dont les ressources sont aussi nombreuses que variées.

" Nos compatriotes verront qu'il y a là un champ immense ouvert à leur activité.

" Le Canada est peu peuplé encore, point peuplé, dirons-nous. On y a besoin de bras, d'intelligence et de capitaux, trois facteurs qui abondent chez nous et qui là-bas ne resteraient pas longtemps improductifs. "

Nos Etudiants—Notre jeune ami M. Joseph Tétrault, de St Hyacinthe, étudiant en médecine de Montréal, vient d'être élu président de l'École de Médecine et de Chirurgie, faculté Laval. Deux autres de nos concitoyens MM. Henri St Germain et J. B. Archambault, font partie du comité de la même école.

Nos félicitations à ces jeunes disciples d'Esculape.

Choses de partout

Four de bazar—Les dames de charité ont commencé la collecte annuelle préparatoire du bazar. Elles sont partout bien accueillies et la recette, comme les années précédentes, promet d'être abondante.

De retour—M. Beuparlant, avocat, qui était allé aux Etats-Unis passer près de trois mois, est de retour à Saint-Hyacinthe.

M. Beuparlant a formé une société avec M. Desmarais pour le bureau de Saint-Hyacinthe.

Cercle Montcalm—A une assemblée générale des membres du Cercle Montcalm, les messieurs dont les noms suivent ont été élus officiers :

Président, Art. Côté, réélu ; vice-président, J. Beuregard ; Secrétaire, J. C. Rouleau, réélu ; Trésorier, V. Morin, réélu ; 1er Conseiller, N. Houle, réélu ; 2ème Z. Poitras ; 3ème Aug. Braur-gard, réélu ; Com. Odonnatour, E. Duchesneau.

Beaucoup d'ouvrage—M. A. Blondin, plou bier, de cette ville, a, depuis quelque temps, fait des entreprises importantes, surtout dans la pose d'appareils de chauffage et autres ouvrages considérables dans la spécialité, entr'autres chez R. Smith et F. Ceder, Sherbrook ; L'hon. juge Teliier, Louis Côté, St-Hyacinthe ; aux presbytères de l'Ange-Gardien, de St-Robert, de Sorel ; chez MM. J. C. Brunot, St-Hilaire et N. A. Guay, Arthabaska Station, etc., etc.

Ses entreprises les plus considérables ont été au Séminaire de St-Hyacinthe où il est à faire les ouvrages les plus difficiles et les plus délicats, à l'Orphelinat et chez les Révérends Pères Dominicains de cette ville.

Nouvel orgue—L'inauguration du nouvel orgue fait par MM. Casavant frères pour l'église de la paroisse est fixée au 25 octobre courant. Il y aura à cette occasion un magnifique concert auquel seront invités d'éminents musiciens.

Notes d'argent—Dimanche le 9 courant un groupe de parents et d'amis se réunissait chez M. Cyprien Gladu, boulanger de cette ville, pour fêter le 25ème anniversaire de leur mariage. La soirée a été des plus joyeuses. Les heureux invités se sont retirés à une heure très avancée emportant un agréable souvenir de leur soirée.

Anniversaire—Mercredi soir, le 12 courant, un groupe d'amies de Mademoiselle Alma Lefebvre se réunissait chez elle pour fêter le 18ème anniversaire de sa naissance. Une adresse lui fut présentée accompagnée d'un magnifique cadeau. Mademoiselle Lefebvre a fait une réponse en termes délicats. La soirée a été des plus joyeuses, et toutes se sont retirées à une heure avancée, enchantées de leur soirée.

En visite—M. J. B. Laporte, de Rutland, Vermont, et madame Laporte, après avoir visité plusieurs campagnes environnant St-Hyacinthe et être demeurés quelque temps en cette ville, ont entrepris de retourner aux Etats-Unis en voiture. C'est un voyage bien long et nous le leur souhaitons agréable. Les visiteurs sont enchantés de leur voyage. M. Laporte était l'hôte de son frère M. Louis Laporte.

Personnel—Le Lt.-Col. Bruce F. Campbell est toujours souffrant à l'Hôpital Strong, à Montréal.

Lord Stanley—Lord Stanley, gouverneur du Canada, est parti de Québec pour Ottawa.

Mieux—Nous sommes heureux d'apprendre que M. L. Z. Joncas, directeur politique de l'Evènement, se rétablit d'une très grave indisposition, qui l'a forcé à garder la chambre depuis près d'une semaine.

La magistrature—L'honorable juge Wartelle est définitivement nommé juge de la Cour d'Appel ou remplacement du juge Cross.

Nouveaux notaires—Les examens pour la pratique de la profession du notariat viennent de se terminer. Voici le résultat d'après l'ordre de mérite.

MM J E F Beauchêne, de Princeville ; W E Edge, de Marieville et O C F De'age, Québec ; P H Gélinas, de Saint-Aimé ; L de G Dagnault, de Saint-Vincent de Paul ; M J H Lavallée, de Saint-Félix de Valois ; L Bérubé, de Saint-Sauveur de Québec ; M Jolicoeur, de Montréal ; C U R Tarte, de Roxton Falls et J E Germain, de Saint-Vincent de Paul ; L J A Bissonnette, de Varennes, C E A Rhault, de l'Assomption ; N Bleault, de Montréal ; M Normandin, de Boucherville ; A. Bour, de Sainte-Thérèse.

Ont été admis à l'étude : MM J Roob, Marieville, de Montréal ; G R Vernier, du Côteau Station ; J B Dupuy, de Contrecoeur ; J B F Vincent, Québec ; J H Boisvert, de Sainte-Croix ; J E Lachapelle, de Saint-Paul l'Ermite ; J S Lamarche, de Saint-Henri de Massouche ; J N Archambault de Saint-Denis ; J G Chapaciane dit Larivière, de Saint-Jude ; P A Dumont, de Béancourt ; J F Langlois de Saint-Louis de Kamouraska ; J L Belzile, de Saint-Fabien ; P D G Fervais, de Saint-Thimothée ; C J R Charbonneau, de Saint-Jean.

Coadjuteur à Mgr Fabre—On annonce de bonne source dit le *Canadien* que M. le chanoine Racicot sera nommé avant longtemps coadjuteur de Mgr Fabre.

Le colonel Dodds—Le télégraphe annonce la mort du colonel Dodds, commandant des forces anglaises au Dahomey. Cette nouvelle n'est pas confirmée.

Les mines de la province—M. A. Leofred, ingénieur des mines, de Québec, doit faire ces jours-ci un rapport d'une inspection des mines de mica et d'amiante de la province de Québec, faites dans l'intérêt de capitalistes allemands et américains.

Course à barrière—Dans la grande course à barrière du Montreal Hunt Club tenue sur le Road du "Bel Air Jockey Club" à Dorval, le 8 courant, M. Colin Campbell, de St-Hilaire, remporta le grand prix avec son cheval par saug "Lancer." Ils étaient 5 concurrents dans cette course, 6,000 à 7,000 personnes étaient présentes. Son Honneur le lieutenant-gouverneur Angers et Madame Angers ont honoré les courses de leur présence. Son Honneur a spécialement félicité M. Campbell de son succès.

Novier Marmier—Le télégraphe nous annonce la mort de M. Xavier Marmier de l'Académie Française. M. Marmier était connu comme voyageur et littérateur.

Depuis son voyage au Canada, en 1847, M. Marmier n'a cessé de porter au Canada le plus vif intérêt. Tous les Canadiens qui visitèrent Paris étaient les bienvenus et recevaient de sa part la plus large hospitalité. Le Canada perd en lui un ami sincère qui a le plus contribué à le faire connaître en Europe. M. Marmier s'est éteint à l'âge patriarcal de 85 ans.

Woonsocket—Le Révérend Napoléon Lelièvre, curé de l'église Ste-Anne, aidé de ses vicaires, le Révérend M. Robarge et le Révérend Alphonse Graton, a fini le reconstruc-

ment de la paroisse. Le nombre total des familles est de 868, une augmentation de 280 familles en deux ans. Le total des paroissiens est de 4 886, étant une augmentation d'environ 1 300 en deux années. Le dernier recensement a eu lieu en 1890, lors de la division de la paroisse de l'église du Précieux Sang. Soit un fait sans contredit la partie de la ville qui a progressé le plus rapidement depuis deux années. Les résidences privées, les blocs, les magasins, se sont élevés comme par enchantement. Le commerce est représenté dans toutes les branches.

Situation commerciale du Canada—D'après le rapport de *Bradstreet*, le bilan des faillites de l'an dernier indique amélioration dans le commerce général du Canada.

La diminution des faillites a été peu considérable, il est vrai, mais le nombre des maisons de commerce a augmenté.

Si le nombre des faillites a diminué, la somme des pertes accuse une diminution beaucoup plus notable encore.

Comme la récolte par le pays a été très abondante cette année, la perspective qui s'ouvre pour le Canada est donc tout à fait satisfaisante.

Monville, R.I.—Un journalier du nom d'Edouard Hérou, employé au service du chemin dit "Consolidé," a été tué près de Millville, mercredi, par un express venant de Providence. Il traversait la voie lorsqu'il aperçut le train. Perdant la tête, il se mit à courir sur la voie, lorsque l'express le frappa violemment et le lança à une cinquantaine de pieds. Le défunt était âgé de 40 ans et laissa une femme et trois enfants. C'était un homme paisible et estimé de ceux qui le connaissaient.

Excursion pour Chicago—Plusieurs citoyens distingués de Montréal, appartenant à la magistrature, aux Chambres de Commerce, au conseil de ville et à la commission du havre viennent d'être nommés par les directeurs de l'exposition de Chicago à aller visiter les bâtiments de l'exposition.

Le voyage durera dix jours et comprendra aussi une visite à Saint Louis, Milwaukee et Cincinnati.

Nous espérons que de nombreuses invitations ont été adressées à même à quelques uns de nos corporations.

Chicago—Alexis Clermont, le vieux courrier de la poste, qui, il y a plus de cinquante ans, portait les sacs de la maille de Chicago à Green Bay, en faisant à pied, ce long trajet, est en route sur le même chemin. Il se rend à Chicago, à bord, pour assister à l'ouverture de l'exposition universelle. Mercredi dernier, il est arrivé à Appelton, Wis. Plusieurs citoyens se sont portés à sa rencontre, l'ont invité à dîner à l'hôtel Sherman et lui ont remis une somme de \$75.

Le vieillard est vêtu d'un habit de peau de chèvres qu'il portait avant que Milwaukee fut en existence. L'homme a 69 ans.

Tous les Français résidant à l'étranger. Tous les étrangers en relations avec la France ont intérêt à avoir, à Paris, un COMMISSIONNAIRE-CORRESPONDANT expérimenté et dévoué à leurs intérêts et pourvu d'autorité et de toute confiance. **LE COMPTOIR PA' SIEN** Institution Commission, Exportation, Consignation Formateurs: A. CLAVEL, Directeur PARIS, 59, Rue de Valenciennes, 59, PARIS

Liste officielle des officiers occupant les charges de Président et de Secrétaire de l'Union St-Joseph à St-Hyacinthe et dans ses succursales

- St-Hyacinthe**
Président : H. Langelier.
Sec.-Arch. : J. B. Morin.
Sec.-Trés. : J. A. Cadotte.
- Roxton-Falls**
Président : Joseph A. Petit.
Sec.-Arch. : Fabien Préfontaine.
Secr.-Trés. : Dr Alph. Brodeur.
- St-Damase**
Président : Charles Fréchette.
Sec.-Arch. : Napoléon Graveline.
Sec.-Trés. : Z.T. Marchessault, N.P.
- Acton-Vale**
Président : Georges Deslandes.
Sec.-Arch. : Elie Corbeil.
Sec.-Trés. : Victor Lapointe.
- St-Athanase**
Président : Ludger Mignault.
Sec.-Arch. : Hector Phaneuf.
Sec.-Trés. : Zéphirin Normandin.
- St-Hugues**
Président : Alphonse Bonnin.
Sec.-Arch. : Joseph Lessard.
Sec.-Trés. : Hugues Bélanger.
- St-Théodore**
Président : Téléphore Picard.
Sec.-Arch. : Louis Gauthier.
Sec.-Trés. : Napoléon Tanguay.
- St-Simon**
Président : Edouard Cusson.
Sec. Arch. : Arthur Larochelle.
Sec.-Trés. : Jean.-Bte Delorme.
- L'Ange-Gardien**
Président : Révd. J. B. Durocher, prêtre curé.
Sec.-Trés. Roméo Vaillancourt, M. D.

Actif de la Société

Avril 1. En caisse à St-Hyacinthe.	\$6,746.88
Dans les Succur..	313.05
En tout.....	\$7,059.93
Oct. 1, 92. Prêt à Œuvre et Fabrique N.-D.....	\$5,000.00
A RR.PP. Dominic.	1,500.00
A Acton-Vale.....	55.60
A Marieville	25.00
Dans les Succur..	338.71
Rés.mens.à St. H.	692.57
Valeur totale de la Société en espèces et obligations sus-mentionnées.....	\$7,611.88
Donnant un surplus net, pour le semestre, de.....	\$ 551.95

M. LAMARQUE
HORLOGER-BIJOUTIER
116 Rue des Capucines, Bâtisse de la "Tribune."
Montres Américaines et Suisses, en or et en argent, bijouterie, argenteries, etc. Spécialité : Montres en or, argent, nickel et acier. Réparations faites promptement et satisfaction garantie.

Œuvre de Saint-Michel
Le R. P. FÉLIX voyant combien est grand le mal produit par les mauvaises lectures, a fondé pour y remédier, autant que possible, l'ŒUVRE DE SAINT-MICHEL, pour la publication et la vente des bons livres à bon marché.
Cette Œuvre fait à ses associés, aux bibliothèques populaires et aux autres œuvres qui s'adressent à elle de fortes remises de faveur

CATALOGUE
On trouvera dans le Catalogue, une courte, mais très substantielle notice sur chacun de nos ouvrages, en même temps qu'on se rendra compte d'un seul coup d'œil, de l'extrême modicité de nos prix, prix que nul libraire ne saurait atteindre et que les souscriptions de la charité rendent seules possibles.
Les personnes qui désireront être toujours au courant des "nouveaux ouvrages" édités par l'ŒUVRE DE SAINT-MICHEL, ainsi que de ceux publiés par les bonnes Librairies catholiques, n'auront qu'à s'abonner à :
L'Indicateur des Bons Livres
Paraissant tous les mois.
PRIX DE L'ABONNEMENT : UN AN, 3 fr. 60
1. Pour être ASSOCIÉ il suffit de faire chaque année, en faveur de l'ŒUVRE DE SAINT-MICHEL, une offrande comprise entre les deux limites de 10 à 10 francs.
S'adresser à M. TÉQUI, libraire éditeur de l'ŒUVRE DE SAINT-MICHEL, 85, rue de Rennes, à PARIS, (France).

— LIBRAIRIE —
CHARLES DELAGRAVE
15 Rue Soufflot, PARIS
Enseignement Primaire, Secondaire et Supérieur, — Matériel et Mobilier Scolaire. — Matériel de Dessin. — Enseignement des travaux à l'aiguille. — Atlas, Cartes et Globes Terrestres. — Livres de Prix et d'Étrennes. — Envoi franco du catalogue sur demande. — 23.-4.-92.

LIBRAIRIE RELIGIEUSE
Louis Vivès
13 - Rue Delambre - 13
PARIS, (France)
On peut se procurer à cette librairie tout ce qui concerne la science ecclésiastique : Ecriture Sainte—SS. Pères—Docteurs—Liturgie,—Droit Canon—Théologie—Ascétisme—Philosophie — Controverse—Histoire—Vie des Saints—Divers—à des conditions spéciales pour les ecclésiastiques.
25 Fév. '92.

SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE
Oscar Schepens, Directeur
16—Rue Treurenberg—16
BRUXELLES (Belgique)
Librairie générale.—Religion, Théologie, Philosophie, Histoire, Beaux-Arts, Sciences, Littérature, Romans, Livres classiques, etc.—La maison publie la *Revue Bibliographique Belge* : 4 fr. 90 par an (50 cents.)
Le Catalogue est envoyé franco sur demande.
16 juin, '92.

Jean de Bermudez

XIII
Berthe, faisant appel à son courage, s'approcha de la morte, mit la main sur le cœur. Il avait bien cessé de battre

"Pauvre Micheline ! murmura-t-elle avec une pitié infinie, Pauvre Micheline !... Morte solitaire pendant que j'étais à une fête ! Pauvre amie ! je l'aimais !..."

Puis, essuyant ses larmes, avec énergie et charité elle s'occupait de la funèbre parure. Alors, quand Mlle Albert eut reçu sa dernière pose pour le sommeil, quand le lit eut été soigneusement drapé, Mme de Bliville s'agenouilla près de cette amitié achevée sur la terre, et en face ce calme, de cette paix, de cette vie éteinte, elle se mit à songer.

Micheline, désormais immobile, se délassait d'une existence dignement remplie. Que d'épis merveilleux composaient la gerbe de cette moissonneuse au repos ! le travail, le mépris des richesses, l'aumône de la bonne parole avaient été l'œuvre de sa vie.

Quelle devise que celle de Micheline : Travailler, pardonner, conseiller, et surtout prier !

Berthe la regarda longtemps, puis elle prit un petit livre, terni par un fréquent usage. Ce livre était encore sur la table, au milieu des marguerites en coquillages, marguerites qui n'achèveraient pas de fleurir sur la terre. Elle s'assit au chevet de la morte et, ouvrant, au hasard le volume, ses yeux tombèrent sur ces lignes :

Heureux les pauvres, car le royaume des cieux leur appartient.

Heureux ceux qui pleurent, car ils seront consolés.

Heureux ceux qui ont le cœur pur, car ils verront Dieu.

Heureux ceux qui sont miséricordieux, car ils obtiendront miséricorde.

Elle lisait et relisait encore, à sa lueur vacillante du cierge, et dans le grand silence qui enveloppait le sommeil de Micheline, elle croyait entendre une voix venant du ciel. Jamais elle n'avait compris à ce point la douceur des conseils évangéliques :

Heureux ceux qui pleurent ; car ils seront consolés.

Heureux ceux qui ont le cœur pur ; car ils verront Dieu !

Les heures s'écoulaient. Le vieux Pierre se présenta. Il venait chercher Mme de Bliville. Le général s'inquiétait de son absence prolongée : Dites à mon père que je ne retournerai pas ce soir à la Chênaie, la mort a passé ici.

Pierre s'inclina, Berthe reprit sa lecture.

Et tandis que, là-bas, au Mont-Saint-Michel, Alette et Jean voyaient scintiller sur leur jeune amour les étoiles du ciel, Mme de Bliville, fidèlement, jusqu'à l'aurore, veilla, dans

son suprême sommeil, Micheline Aubert, la dernière descendante du grand évêque.

XIV

Trois mois s'étaient écoulés depuis le mariage de Jean et d'Aliette. Malgré leurs promesses, les lettres du jeune ménage étaient plus brèves qu'on ne l'eût désiré. Le bonheur se suffit à lui-même. Comme on s'en contente! Comme on oublie! Parfois Mme de Kermadec disait à son mari :

Et la lettre que nous avons promise si longue, on l'attend toujours, là-bas!

Elle avait comme un petit serrement de cœur à la pensée de son père et de sa sœur; puis, distraite aussitôt par un sourire, par un mot de son cher poète, elle remettait au lendemain la missive aux longs détails. Le lendemain, la missive se réduisait à quelques lignes : il fallait plier la tente, aller d'une ville à l'autre, voyager; on ne pouvait écrire maintenant; mais plus tard, comme on se détromperait!

Cet éternel demain venait enfin d'avoir un présent. Après trois mois de vie errante, Aliette relatait son voyage aux montagnes et aux grands lacs. C'était délicieux ces haltes dans les chalets suisses, en face des forêts de sapins, des neiges éternelles et des cascades écumantes. Que de merveilles dans cette nature! Jean faisait provision de descriptions alpestres au moins pour dix volumes. Si sa main était inactive, son regard travaillait, et emmagasinait dans la mémoire un stock de souvenirs. Le soir, après les ascensions, on se retrouvait à table d'hôte avec les caravanes du matin, et tout ce monde s'inclinait au nom de Jean de Kermadec. Les inconnus de la veille venaient le féliciter, lui serrer la main, ce qui rendait Aliette très fière.

..... Pense donc, disait-elle en terminant, c'est pourtant de cette plume dont je me sers, de cette écriture posée, là, devant moi, que vont sortir, demain, d'admirables vers... des poésies qui se rediront par toute la France? Et ce poète si grave que tous admirent, devant lequel on s'incline, est si bon, si tendre pour sa petite Aliette! Si je te recontais nos mille enfantillages, nos folies, tu en serais étonnée : nos malles faites au milieu de nos éclats de rire, le journal que, malicieusement, je lui retire lorsqu'il se couche avec grande attention. Alors il me menace du doigt, se lève et nous voilà courant à travers la chambre, tournant autour du guéridon : moi, le défiant avec la gazette, que j'agite comme un drapeau; lui, voulant reprendre sa politique, et, surtout, me faire raisonnière. Il est toujours vainqueur. Ah! chère prison que ses deux bras qui se referment!

Sœur Berthe, je suis trop heureuse : Jean est si bon et je l'aime de toute mon âme. Tu vois comme je t'écris en confiance, ma bonne et sainte Berthe, mon amie, ma sœur aînée, ma mère chérie!

Dieu soit loué! Nous allons bientôt nous revoir. Mon cher mari se sent envahi par la nostalgie du travail.

Il veut regagner Paris; mais nous ferons l'école buissonnière. Nous passerons novembre à la Chênâie. Quelle joie de se retrouver tous... tous!... Alors le bonheur sera complet. Je t'embrasse, ma sœur Berthe; j'adresse à mon père des graines recueillies sur le sommet des Alpes; c'est une petite plante dont la fleur, légèrement parfumée, est de la couleur bleue du ciel. J'en ai récolté la semence en songeant à vous..... A bientôt! A bientôt!

Aliette DE KERMADEC.

Mme de Bliville relut à deux reprises la lettre de sa sœur. Elle avait dans l'âme une grande mélancolie.

Ah! dit-elle, je le vois bien, l'union parfaite sera l'hôte de ce jeune foyer. Et mes chers amis, mes deux enfants, n'ont rien de meilleur à attendre sur la terre. Qu'ils soient heureux! Que rien ne trouble leur mutuelle confiance... rien.. rien.

Elle se prit à réfléchir :

Non, que rien ne trouble leur bonheur!

Et, pâissant, restant immobile, le front courbé sous la menace d'une nouvelle lutte, d'une bataille très douloureuse où coulerait encore le sang de son cœur :

"Et mes lettres?" balbutia-t-elle.... Ces chères lettres que Jean de Kermadec m'écrivait autrefois; ces véritables poèmes, mille fois plus délicieux que ces livres; ces lignes, que, moi seule, j'aurai cornues!....

Un frisson la saisit. Elle avait la sensation d'un malheureux qui, après un naufrage, voit disparaître la dernière épave. L'accablement était bien près de l'envahir, mais rudement elle le repoussait.

Sois forte, soit généreuse..... accomplis le devoir jusqu'au bout. Oui, il est nécessaire de rompre ce dernier fil qui te relie au passé. Si tu venais à mourir..... et qui est sûr de vivre? Aliette ouvrirait tes tiroirs, tes cassettes..... elle connaîtrait ton secret..... Elle qui se croit l'unique amour, elle pleurerait alors!

Et vivement essuyant ses larmes :

Non, non, fit-elle, avec âpreté, il ne faut pas qu'elle pleure, cela fait trop de mal!..... Aliette, c'est ton enfant!

Assise devant sa table, elle dessinait au moment où la lettre de sa sœur lui avait été remise. La fenêtre, donnant sur le balcon, était largement ouverte. Partout sur la grève et sur le parc, régnait ce calme mélancolique particulier aux derniers beaux jours; les fleurs s'effeuillaient au grand rosier, leurs pétales tombaient, emportés par la brise. C'était l'heure des rêveries, des impressions intimes, pénétrantes. Mme de Bliville demeura de longs instants, la tête appuyée sur la main, les yeux sur l'horizon, respirant l'air attiédi, regardant avec tristesse ce doux soleil d'octobre, ces derniers rayons qui pâlisent, dont la chaleur s'amointrit, dont la force décroît, ce soleil qui semble vous dire adieu.

Puis, énergique, vaillante, elle se leva, et, d'un petit tiroir de son bureau d'ébène, elle retira un paquet de lettres attachées par une faveur. Elle regagna son fauteuil, délia les missives. Que

de fois elle avait savouré cette joie intime de revenir lentement sur ses pas, de parcourir à nouveau une route où, à chaque instant, on fait halte devant un souvenir, où on les recueille tous parcellés par parcelle!

"Ah! que c'est vrai, que c'est vrai! balbutiait-elle, comme l'amour nous promet plus qu'il ne peut tenir! Quel doux mensonge!..." Quelle illusion!

Elle prenait, au hasard, les missives, en aspirant le parfum léger, puis elle lisait lentement les lignes après les lignes, s'attardant, relisant en ore. Ces tendresses murmurées hier à la sœur aînée, aujourd'hui, il les disait à Aliette. O mystère du cœur! sentiment inexplicable! fragilité humaine! Et, pourtant, Jean de Kermadec était sincère lorsque, le front brûlant, l'âme pleine d'ardeur, il écrivait :

"Toute la journée je fais le même voyage par la pensée. Je reviens à Paris, je me rend à la Chênâie. Vous m'apparaissez entre les roses du balcon.... Je vous aime! Ah! que l'absence me rend triste... triste à en perdre la raison."

Sur une autre feuille gris de lin, où une larme tombée des yeux du poète, avait terni le glacé du papier, elle continua de lire :

"Votre douce image a pénétré dans ma chambre, et toutes choses sont demeurées immobiles, la porte ne s'est pas ouverte. Cependant vous êtes là, je vous vois... venez plus près encore.... laissez moi vous dire quelle peine cruelle est l'absence, quel supplice est l'exil.... écoutez-moi, et, quand mes larmes m'étoufferont, ayez pitié de moi, donnez-moi votre main."

Jean avait écrit ces pages! Jean les avait senties! Jean les avait souffertes! Et ces pages n'avaient pas laissé plus de trace à son âme que la ride du flot. Ah! s'imaginer que l'amour est éternel parce qu'il est violent, quelle erreur profonde! Que! effroyable démenti donnaient ces lettres à la constance humaine!

Elle prit un flambeau, alluma la bougie, et la flamme s'éleva, à peine rosée, dans la belle lumière de cet après-midi d'octobre. Ses yeux étaient secs, ses lèvres serrées, sa main tremblante. Pourtant elle n'hésitait pas devant le sacrifice. L'une après l'autre, elle portait les lettres à la bougie, et les regardait s'enflammer, se tordre, puis tomber en une sorte de gaze impalpable, dans une petite coupe de cristal placée sur la table afin de recevoir cette poussière.... Bientôt,

la petite coupe fut remplie. En quelques minutes six années de serments et de promesses, furent anéanties.

"Ah! murmura-t-elle faiblement, pauvres rêves dignes de pitié, car ils donnent plus d'amertume que de joies.... pauvres rêves!"

Elle prit la coupe, se dirigea vers le balcon, se pencha sur l'estrade et, vivement, dans l'attente, elle lança les feuilles en cendres. Toutes les parcelles se mirent à tourbillonner dans le soleil d'automne. Elles voltigèrent un instant comme si elles avaient eu des ailes.

Ah! rêves éteints, lettres en poussière, voilà votre dernière heure. Où volez-vous maintenant?

Berthe, le cœur à l'agonie, suivait, d'un œil voilé de larmes, cette poussière d'amour allant à l'oubli, toutes ces passionnées folies de poète allant rejoindre les passionnées folies des générations mortes. La brise agitait les atomes des souvenirs, la cendre des baisers, puis, elle cessa de souffler, et la poussière impalpable s'arrêta, là, sur les feuilles du rosier, plus loin, sur la corolle d'un scabieuse; et, là-bas, sur la mousse des bois.

La valse des atomes était terminée. Il ne restait plus trace en ce monde, de l'ardent amour de Jean de Kermadec.

EPILOGUE.

De nouvelles années se sont écoulées, il a complètement neige sur les cheveux de Mme de Bliville : c'est l'hiver. Pourtant, elle est calme, heureuse même, dans la paix sévère de sa vie. L'automne a eu sa crise; mais, peu à peu, un baume s'est répandu sur la plaie saignante, et d'une amère douleur a fait une mélancolie. Avec le temps, la mélancolie elle-même s'est dissipée, et, sur le passé jamais oublié, Berthe a jeté un linceuil. Oui, c'est l'hiver dans sa vie; mais, dans cet hiver, rien n'est stérile : au contraire, car une fleur admirable a germé : la charité.

La pitié, la clémence, la bonté ont enfoncé plus avant encore les racines dans le cœur généreux de la sainte veuve, et l'amour des pauvres est devenu la passion de sa vie. On peut vieillir ainsi. Les jours peuvent s'écouler sans qu'on prenne souci des rides et de l'amour en cendres. N'a-t-on pas au cœur le plus grand des sentiments, cette charité divine qui enfante les héros et les saints?

Berthe vit donc heureuse, et elle éprouve je ne sais quelle impression de délivrance, de

quiétude, comme ce voyageur fatigué qui entre dans son église, et, doucement, s'y repose du long chemin et de la température brûlante. Si douloureusement agité n'ait été le milieu du jour, le calme se fait vers le soir. Tout change alors, tout s'éteint, tout s'efface et l'on remercie la divine Providence qui a permis que l'amour terrestre, qui dure une heure, fût remplacé par une paix qui ne finit plus.

Parcourant ses allées, s'attachant avec un soupir dans ces cultures, donnant encore un conseil au jardinier, le général dirige lui-même sa route vers le gouvernail de la roue de devant d'une petite voiture, et toujours sa fille marche à ses côtés. Triste et mélancolique est la promenade du vieux guerrier devenu invalide. C'est la fin d'une courageuse et utile existence, héroïque à ses jours.

Mais cette amertume de la maladie est adoucie par un dévouement filial, et le général de la Chênaie ignore la tristesse cruelle qui, trop souvent, accompagne la fin d'une vie solitaire, abandonnée. Les promeneurs reviennent au château sitôt que la brise se fait moins tiède. Berthe prend son aiguille. Elle travaille, tour à tour, pour les pauvres ou pour les églises, et, le soir, souvent elle s'accoude au balcon, et regarde les choses mystérieuses que Dieu montre, au firmament, aux yeux qui restent ouverts, à la pensée qui sait comprendre. Une douceur infinie descend en elle, et Mme de Bliville ressent cette joie, cette joie ineffable, cette joie sans égale, de se dire : J'ai fait mon devoir !

Et si on la plaignait, elle regarderait, surprise, étonnée.

Pourquoi la plaindre, en effet ? N'a-t-elle pas ce qu'il suffit aux belles âmes : Dieu, la charité, le dévouement filial et le respect des hommes ? Pourquoi la plaindre, puisqu'elle a dans l'âme l'amour que rien n'affaiblit, que rien ne rebute, que rien n'éteint, l'amour des malheureux ? Pourquoi la plaindre, puisqu'elle a donné à son cœur la plus sublime, la plus généreuse des directions, le jour où, accablée sous le poids de l'immolation volontaire, elle lui a dit : " Tout passe ici-bas. L'amour terrestre n'est qu'un rêve, il tombe en cendres ; tu l'as vu, tu l'as compris. Mais, ne pleure plus, mon cœur, ne s'aigne pas ; il est un but que tu dois atteindre, et tout alois sera joie sainte et divine consolation : SURSUM CORDA !

(FIN.)

CELESTINE

Scenes de la Torrcour on Provenco

I

LE BON ANSELME

A l'orient du fort Saint-Jean, sur la hauteur où est bâtie encore aujourd'hui la ville de Marseille, s'élevait, à la fin du dix-huitième siècle, un édifice de forme gothique, entourées d'irrégulières habitations, et dont l'aspect imposant rappelait aux temps nouveaux un de ces antiques manoirs où se fortifiait la puissance seigneuriale du moyen âge. De son sommet crénelé l'œil pouvait voir, d'un côté, se dérouler avec magnificence la surface d'une mer aux flots d'azur, et de l'autre, une campagne fertile et pittoresque, où apparaissaient dans tout leur éclat les merveilles de l'industrie provençale.

Telle était l'habitation où Anselme menait une vie paisible et heureuse. Ce respectable vieillard, né d'une famille indigente, avait été admis, dès sa jeunesse, au service du comte Vauban. Sa soumission aux volontés de ses maîtres, son exactitude à remplir tous ses devoirs, sa fidélité inaltérable, et surtout son amour pour la religion, lui avaient attiré de bonne heure la bienveillance et l'estime du comte, dont il était devenu l'ami particulier.

Le comte de Vauban, héritier d'une fortune immense, était mort sans postérité ; mais avant de rendre le dernier soupir, voulant récompenser le zèle et la fidélité d'Anselme, il lui laissait par testament l'antique manoir connu sous le nom d'*Hôtel de Vauban*, et une somme considérable d'argent. C'est depuis cette époque qu'on se plaisait à le nommer Anselme de Vauban ; et s'il ne refusa point de porter ce titre, ce fut moins par orgueil que parce qu'il lui rappelait sans cesse les vertus de celui qui fut son bienfaiteur et son ami.

Anselme avait quarante ans, lorsque la mort du comte le mit en possession d'une fortune, sinon considérable, suffisante du moins pour le mettre en état de passer le reste de ses jours dans une aisance honnête. Habitué dès son enfance à vivre de peu, loin de s'enorgueillir de sa nouvelle fortune, et de dissiper ses revenus dans l'extravagance du luxe et l'emportement des plaisirs, il se renferma dans les limites d'une sage économie.

Religieux par sentiment et par conviction, Anselme trouvait dans la pratique des devoirs du chrétien et dans la bienfaisance envers les pauvres, un nouvel aliment à sa piété, une

source inépuisable de consolation au milieu des épines de la vie.

Un mérite aussi supérieur ne pouvait manquer de percer au dehors. Malgré la voile dont sa modestie enveloppait toutes ses actions, Anselme était cité dans toute la ville comme le modèle des chrétiens. Tout le monde l'estimait. C'était à qui l'entourerait de plus le vénération et de respect, et comme l'empire de la vertu est tel qu'il commande l'admiration de ceux qui sont trop faibles ou trop abusés pour en suivre l'agréable loi, l'impiété même la plus audacieuse ne pouvait lui refuser son tribut d'hommage, et joignait ses louanges aux bénédictions des pauvres dont Anselme était comme une seconde providence.

Ce vieillard vénéré avait auprès de lui une jeune orpheline nommée Célestine, qu'il avait recueillie presque à sa naissance, et dont tout le monde ignorait l'origine ; car un mystère environnait son berceau. On disait seulement dans la ville que sa mère était morte en lui donnant le jour ; qu'Anselme, l'ayant adoptée par humanité, l'avait fait élever avec soin auprès de lui, et qu'après lui avoir tenu lieu de père pendant sa vie, il devait, à sa mort, la laisser héritière de tous ces biens.

Mais il n'est point sur la terre de véritable félicité, et Dieu permet que le juste passe quelquefois par le creuset des souffrances et des tribulations afin d'acquérir plus de mérites pour le ciel. Le moment était venu pour Anselme d'entrer dans la voie de afflictions, et d'échanger la paix dont il jouissait contre les douleurs et les violences de la persécution.

Depuis longtemps la France était en proie aux horreurs de la plus affreuse anarchie. Le saint roi Louis XVI n'existait plus. Aux bourreaux du monarque, il fallait des lois plus expéditives, et celles qu'ils appelaient *révolutionnaires* pouvaient seules suffire, disaient-ils, dans les circonstances difficiles où la France se trouvait.

Dès lors un déluge de crimes vint inonder la terre où le trône et l'autel venaient de crouler, où l'insurrection aux bras sanglants se levait menaçante, multipliant les chaînes et les cachots, au nom de la liberté. La noblesse, la vertu, les talents, étaient des titres à la persécution. La modération était proscrite sous la qualification de *modérantisme* ; l'exagération était également punie comme *antirévolutionnaire*. Voulait-on immoler quelqu'un, on l'accusait de *fédéralisme*, sans

même s'embarasser de donner un sens fixe à ce mot. Celui qui fuyait ce tribunal féroce, d'où tant de Français étaient arbitrairement envoyés à la mort, était mis hors de la loi ; celui qui, se confiant en son innocence, osait comparaître devant la sanglante barre, y trouvait toujours un arrêt de condamnation. Il n'y avait aucune victime qui pût sortir des fers de la tyrannie autrement qu'en lambeaux.

Les temples du Seigneur démolis, ou convertis en clubs tumultueux, ne retentissaient plus des cantiques saints et fidèles. L'avidité rapacité des scélérats de tous les pays avaient dépouillé le saint lieu des vases et des ornements sacrés ; les prêtres, mépriés, conspués, étaient traqués comme des bêtes féroces, et livrés à la fureur des assassins.

Les touchantes cérémonies de l'Église catholique avaient été remplacées par d'indécentes saturnales en l'honneur de la *Raison*, absurde divinité pour laquelle on a essayé de fonder un culte plus absurde encore. Ô honte de l'esprit humain ! des processions populaires parcouraient les rues de nos cités épouvantées. Là, pour représenter l'idole à laquelle la débauche venait sacrifier, de femmes impudiques recevaient sur des autels improvisés les adorations d'une horde de forcenés souillés de vin et de sang.

La morale avait fait place au plus hideux libertinage. La délation était devenue un devoir : accueillie entre père et fils, frères et amis, maîtres et serviteurs, elle avait brisé les liens sociaux.

Au milieu de tant de désastres, le vertueux Anselme pouvait-il se flatter d'échapper à la persécution ?

Le seul moyen de soustraire sa tête au glaive était de chercher un refuge sur la terre d'exil. Mais Anselme n'avait pu se résoudre à la fuite. N'y avait-il donc pas dans sa patrie des hommes malheureux à secourir, à sauver ?...

II

UNE APPARITION

La nuit était sombre et glacée. Un vent violent, qui soufflait de l'est, annonçait les nuages au-dessus de l'horizon ; ses aigus sifflements, semblables à mille voix gémissantes, se mêlaient au bruit de la pluie qui tombait par torrents. La ville était plongée dans une obscurité profonde, et les vagues retentissantes de la Méditerranée, soulevées par l'ouragan, roulaient leurs masses d'écume jusque sur le rivage, qui tremblait ébranlé par leur choc.

A l'une des croisées du château de Vauban un vieillard paraît chercher à découvrir quelque objet au milieu des ténèbres. C'est Anselme. Au redoublement de l'orage, ses espérances paraissent s'évanouir ; car dans ses yeux roule une larme, et de son cœur s'échappent des soupirs.

A continuer

C. ROULLEAU

Comm. de Charbon

Huile de charbon,
Moules, Son, Gru, etc.

AUX FROMAGERS!

Tous les articles nécessaires pour les Fromagiers

Tels que

Coton, Présure, Couleur, Moules
grands et petits, etc., etc.

Une visite est sollicitée!

No. 5—Rue Laframboise

Fort voisin de l'Hôtel Yamaska,

ST-HYACINTHE

BRODEUR FRÈRES

Plombiers, Ferblantiers, Couvreur
Saint-Hyacinthe

APPAREIL DE CHAUFFAGE

A L'EAU CHAUDE, À LA VAPEUR ET
AIR CHAUD.

— Spécialité —

Couvertures en Fer blanc, en Tôle, et
en Ardoises.

** **

Ferblanteries de toutes sortes

FAITES À DEMANDE.

Prix modérés. Ouvrage garanti.

SAM. BOURGEOIS

Magasin General

Rue St-Antoine, Place du Marché,

ST-HYACINTHE.

Épicerie, Provisions, Vins et
Liqueurs.

Ferronneries et Peintures.

FAIENCES, VERRERIES, CHAUSSURES

Marchandises de nouveautés.

POELES DE TOUTES SORTES, FOUR-
NAISES, ETC.

Caoutchouc en cuir pour Engins.

J. H. MORIN

— MARCHAND DE —

FER, HUILES, PEINTURES, etc.

SPECIALITES :

Fournitures et Poêles de
Cuisine,

Les meilleurs et les plus économiques.

Ferronneries de toutes sortes à des prix
qui défient toute compétition.

Place du Marché, porte voisine de M.
O. Brodeur

St-Hyacinthe.

ser Oct. '91—1 a.

Remèdes sauvages

Ne sont-ce pas les herbes et les racines qui servaient de médecine aux anciens! Avez vous déjà vu le sauvage se servir de minéraux pour les maladies? Cette science des herbes et des racines que nos pères connaissent, s'étant perdue, M. J. P. E. Racicot, de Montréal, à force d'études sérieuses au milieu des indigènes, est enfin parvenu à découvrir ce secret qui faisait la richesse des anciennes familles. Car, quelle est la plus grande richesse d'une famille? N'est-ce pas la santé? Ainsi donc, ayez pleine et entière confiance dans l'avenir: vous serez riche et heureux si vous employez dans vos familles les remèdes sauvages de

J. E. F. Racicot,

seul inventeur, propriétaire et manufacturier de remèdes sauvages patentés

14^e Rue Notre-Dame,

MONTREAL.

A ST-HYACINTHE, on peut voir M. Racicot, tous les samedis à l'Hôtel Windsor, en face du Marché. On peut se procurer là et alors ses Remèdes célèbres pour toutes les maladies.

JOS. HERBERT & CIE

FERBLANTIER, PLÔMBIER ET COUVREUR

154 Rue Cascades, en face de la Station de Police.

— Spécialité —

Couvertures en Fer-Blanc, Tôle Galvanisée, &c., &c.

Aussi: Corniches en tôle galvanisée.

Toutes espèces d'ouvrages exécutées avec soin, à des prix très modérés. Ouvrage garanti. Agrès de fromagerie, chaudières à sucre, bassin pour fromages, etc.

Les marchands de la campagne trouveront toujours chez nous toutes espèces de ferblanteries au même prix qu'à Montréal.

PAQUETTE & GODBOUT

MANUFACTURIERS DE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, etc.

— COIN DES RUES —

Williams et St-Casimir, St-Hyacinthe.

Nous achetons et vendons toutes espèces de bois bruts et préparés aux conditions les plus avantageuses.

Déoupage et tournage exécutés sous le plus court délai.

On n'emploie que du bois de première qualité.

Dr Eug. St-Jacques

MEDICIN DE L'UNION SAINT-JOSEPH

PHARMACIE CENTRALE

No 13, RUE ST-DENIS

ST-HYACINTHE.

MARCHANDISES SECHES

N.G. LEDUC & Cie

(Membre de l'Union St-Joseph)

100 RUE CASCADES

Place du Marché, à

ST-HYACINTHE.

— O —

Patrons gratis à toute personne qui achètera une robe. M. Leduc tient toujours comme par le passé des étoffes à robes, à des prix exceptionnellement avantageux.

Soies, Velours, Pluies, Dentelles, Broderies, Rubans, Chapeaux, Plumes, Etc., Etc.

Ses tweeds canadiens, Anglais et Ecosais, pour habillement d'hommes défient toute compétition.

PAGNUELO & FRERE

Épicerie de Familles

En gros et détail.

Rue Cascades, St-Hyacinthe.

L. G. BEDARD

Fonderie Agricole

(ÉTABLIE EN 1830)

Charrues, Cribles, Bouleverseurs, Sarcloirs, Renhausseurs, etc. Seul propriétaire de la charrue patentée "BOULAY" avec laquelle on laboure, assis, deux sillons à la fois.

ST-HYACINTHE.

23 juin 92.

CONSTRUCTION

De constructions en pierre, brique et bois

— O —

SPECIALITÉ :

Ouvrages en Ciment, Fournaises, Fours, etc.

H. N. BERNIER

Plombier

Poseur d'appareils de Chauffage, d'Éclairage, de Bains, etc.

Cabinets d'aisance, éviers (Sinks) etc.

D'après les systèmes les plus perfectionnés.

— O —

TOUJOURS EN MAINS :

TUYAUX EN GRÈS.

— O —

128, Rue Cascades

ST-HYACINTHE.

LIBRAIRIE

— DU —

SACRE - CŒUR

Tapisseries!

Bordures!

Décorations de plafonds.

On trouve à cette librairie l'on peut s'y procurer sur mandat: Fournitures de livres de piété etc., ainsi que tous les ouvrages annoncés dans la Bibliographie de ce journal tout aux prix les plus bas. Une visite est respectueusement sollicitée.

L. A. CHOQUET & FRERE.

Coin des rues Cascades et Min.

ST-HYACINTHE

GROS ET DÉTAIL.

Jos. Morin

(Membre de l'Union St-Joseph)

Marchand de Chaussures

(EN FACE DU MARCHÉ, ST-HYACINTHE)

M. Morin vient de recevoir assortiment considérable de marchandises, stock d'été.

TOUJOURS EN MAINS

VALISES, SACS DE VOYAGE, COURSES SEMELLE

En gros et en détail.

Spécialité de chaussures fines et élégantes

J. O. DION

Commissaire de la Garde Espagnole

COMPTABLE ET AGENT D'ASSURANCE

Informe le public et particulièrement ses confrères de l'Union St-Joseph qu'il représente comme Agent, plusieurs Compagnies d'Assurance Anglaises, Canadiennes et Américaines et qu'il compte sur l'encouragement de quel il a droit.

Queen Insurance, Liverpool and London, & Globe Citizens, Hartford & National.

Bureau: No 9, Rue St-Denis

ST-HYACINTHE.

"L'ECHO"

Organe de l'Union St-Joseph St-Hyacinthe

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Imprimé pour le compte de ses propriétaires
Bouvier de LaBrûte, imprimeur-éditeur
en la ville de St-Hyacinthe, No 60 rue Casca